

**IMPORTANT** : Le présent formulaire doit être utilisé par la partie qui s'oppose à une demande de vidéoconférence déposée dans le cadre du projet pilote de vidéoconférences. Le formulaire doit être rempli et transmis à la Cour dans les quatre jours ouvrables suivant la réception de la demande de vidéoconférence. Des renseignements plus détaillés concernant le projet pilote figurent sur le site Web de la Cour supérieure de justice à <http://www.ontariocourts.ca/scj/fr/pratique/>.

N° du dossier de la Cour : \_\_\_\_\_

Emplacement du dossier de la Cour [choisissez à partir du menu déroulant ou parmi les options suivantes] : \_\_\_\_\_  
[Toronto, Newmarket, Durham, Belleville, Ottawa, Timmins, Sudbury, Cochrane]

Entre :

- et -

## A. Détails concernant la partie opposante

Directives : si vous vous opposez à la demande de vidéoconférence d'une autre partie, remplissez le présent formulaire et faites parvenir des copies du formulaire rempli à la Cour et aux autres parties dans les **quatre jours ouvrables** suivant la réception du formulaire de demande de vidéoconférence.

Opposition présentée par : \_\_\_\_\_ au nom de : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

N° tél. : \_\_\_\_\_ N° téléc. : \_\_\_\_\_

## B. Raison de l'opposition

Raison pour laquelle vous vous opposez à la demande de vidéoconférence : [cochez la case suivante  si des renseignements supplémentaires sont joints au présent formulaire] : \_\_\_\_\_

### Directives supplémentaires concernant le formulaire

- Si vous vous opposez à la demande de vidéoconférence d'une autre partie, vous pouvez expliquer à la Cour les raisons de votre opposition. À cette fin, vous devez remplir et transmettre le présent formulaire dans les **quatre jours ouvrables** suivant la réception de la demande.
- Vous devez transmettre une copie du présent formulaire à l'autre partie (ou à son avocat) dans votre affaire ainsi qu'à la Cour, que ce soit en personne ou par courriel à l'adresse électronique applicable parmi les adresses suivantes :

Toronto : <a href="mailto:TorontoSCJ.TC.OfficeFamily@ontario.ca">TorontoSCJ.TC.OfficeFamily@ontario.ca</a> (affaires familiales)	Newmarket : <a href="mailto:Newmarket.SCJ.TC@ontario.ca">Newmarket.SCJ.TC@ontario.ca</a>
ou <a href="mailto:TorontoSCJ.TC.OfficeCivil@ontario.ca">TorontoSCJ.TC.OfficeCivil@ontario.ca</a> (affaires civiles)	Belleville : <a href="mailto:BellevilleSCJ.TC.Office@ontario.ca">BellevilleSCJ.TC.Office@ontario.ca</a>
Durham/Oshawa : <a href="mailto:Oshawa.SCJ.TC@ontario.ca">Oshawa.SCJ.TC@ontario.ca</a>	Sudbury : <a href="mailto:Sudbury.SCJ.TC@ontario.ca">Sudbury.SCJ.TC@ontario.ca</a>
Ottawa : <a href="mailto:OttawaSCJ.TC.Office@ontario.ca">OttawaSCJ.TC.Office@ontario.ca</a>	Timmins : <a href="mailto:Cochrane.SCJ.TC@ontario.ca">Cochrane.SCJ.TC@ontario.ca</a>
Cochrane : <a href="mailto:Cochrane.SCJ.TC@ontario.ca">Cochrane.SCJ.TC@ontario.ca</a>	
- Le présent formulaire d'opposition sera remis en même temps que le formulaire de demande de vidéoconférence au juge ou au protonotaire saisi de la demande.
- Un employé de la Cour communiquera avec vous et vous avisera de l'approbation ou du refus de la demande de vidéoconférence.
- Des renseignements et directives supplémentaires concernant le projet pilote figurent sur le site Web de la Cour supérieure de justice à <http://www.ontariocourts.ca/scj/fr/pratique/>.